Conseil Municipal : Séance du 15 juillet 2021

Sous la Présidence de Monsieur **Philippe Canot**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AGON, L'HUILLIER, FLAMBEAUX, PICOT, ROBIN, SCOLARI, STILLEN, VALSESIA et VILLEDIEU

Absents excusés:
Mme CANON procuration à Philippe CANOT, M DUCOUDRAY procuration à Hervé VALSÉSIA, Mme Cindy PELTIER procuration à José SCOLARI et M Alexis NENIN procuration à Francine FLAMBEAUX.
M Serge ARNOULD pas de procuration.

Secrétaire de séance : **Mr Hervé Valsesia.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 .

Tarif cantine-garderie:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2020 pour les prix de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2021/2022 : 3,25 € le repas et 1€ 20 l'heure de garderie et de confier la fourniture des repas à API restauration.

PLU/Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,émet un avis favorable sur le projet présenté.

Motion FNCOFOR:

le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion proposée par la FNCOFOR concernant le projet de contrat ETAT-ONF 2021/2025 ; une délibération sera rédigée contre le projet de contrat proposé par l'état ;

Demande de subvention :

Décide d'attribuer une subvention de 200,00 € à l'école de Sécheval à titre de participation à la sortie scolaire au Festival Mondial des Marionnettes de septembre 2021.

Décision modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide d'ouvrir :

des crédits en dépenses de Fonctionnement
au chapitre 66 article 66 111

par débit
du chapitre 011 article 615 221

Pour 30 € sur Budget Primitif 2021 de la Commune.

Service Entretien Maintenance (SEM) :

Charge le Maire de signer une convention avec Ardenne Métropole, relative au Service Entretien Maintenance (SEM), dans le cadre du système de mutualisation des services et des biens.

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les différentes parties.

Questions diverses :

- Le Conseil Munucipal décide d'engagerlestravaux de réfection de la toiture de la mairie.
- Le Maire informe de l'état d'avancement du projet CLIMAXION (travaux à effectuer dans un batiment communal en vue de location).

- Location de la salle polyvalente :
  Afin d'enteriner les locations de salle, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'encaisser le chèque de location à la signature du contrat lors de la réservation.

- Ne donne pas suite à un demande de subvention du secours populaire.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.